

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 JUIN 2024**

Le cinq juin deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, la Maire.

PRÉSENTS : Mme. CAZALA-CROUTZET, Mme. DARETS, Mme. GUITARD, Mme. LABOURDETTE, M. BALASQUE, M. COURADET, Mme. LABAT, Mme. TOUZET, Mme. GARROCOQ, M. COVEZ, Mme. GUÉRAÇAGUE, M. LE MERCIER, M. PÉMOULIÉ, Mme. DARRIGRAND, M. COM-NOUGUÉ

REPRESENTÉS : Mme. MARRACQ (pouvoir à Mme. LABAT), M. CHOQUET (pouvoir à Mme. DARETS), M. CLAVARET (pouvoir à Mme. CAZALA-CROUTZET), M. DELOT (pouvoir à M. LE MERCIER)

EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BALASQUE

Délibération n° 23-06-24 : Fixation du tarif pour l'utilisation du terrain de Padel

Vu la délibération n° 2022-02-01 portant création d'une zone à vocation sportive à l'espace Jean Madaune incluant, notamment, la construction d'un terrain de padel,

Vu les échanges entre élus à l'issue des conseils municipaux des 24/08/2023 et 25/04/2024, lors des questions diverses, constatant la fin des travaux de construction et la nécessité de fixer un tarif de réservation du terrain,

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un système d'ouverture à code a été mis en place sur la porte d'accès au terrain. De même, le groupe de travail en charge de ce dossier a pu effectuer le paramétrage de l'application BalleJaune qui délivrera les codes d'accès et dont voici les principales modalités :

- Réservation possible tous les jours entre 9h00 et 21h00, pour des créneaux de 1h30 ;
- Ouverture des réservations 5 jours à l'avance avec annulation possible jusqu'à 24 H avant le créneau choisi (ticket recrédité sur le compte de l'utilisateur) ;
- Prix du ticket : 20 € pour un créneau d'une durée de 90 minutes ;
- 1 ticket offert à l'inscription pour tous les habitants de Bénégacq.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la régie Multi Services a été modifiée avec l'ouverture d'un compte DFT afin de percevoir le produit de ces réservations. L'ouverture d'un contrat commerçant option VADS (Vente à Distance) est en cours auprès de la DDFIP afin d'accepter les paiements par carte bancaire.

Où l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **Décide** de fixer le tarif de réservation du terrain de padel à 20 € par séance ;
- **Charge** Madame la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour rendre cet équipement opérationnel.

Ainsi fait et délibéré à Bénégacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Le Secrétaire de séance,
Didier Balasque



Pour extrait conforme,

La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouzet

